

Lettre info AESH – n°3
FSU 04 • Décembre 2023

Souvent isolées et peu au fait du fonctionnement institutionnel de l'Éducation Nationale, les AESH sont livrées à elles-mêmes dans leurs échanges avec l'administration.
Comment exprimer leurs revendications, faire remonter leurs besoins, défendre une situation personnelle ? C'est ce qu'on vous explique dans cette nouvelle lettre info consacrée aux instances.

La Commission Consultative Paritaire (CCP)

C'est l'instance qui réunit au niveau académique les représentant·es de l'administration et du personnel. Sa composition est déterminée aux élections professionnelles, qui se tiennent tous les quatre ans (la dernière fois en décembre 2022).
Les AESH et les AED votent au même collège.
La participation à ce scrutin est très faible : 17% aux dernières élections.
Les sièges sont répartis comme suit :
- FSU: 2
- CGT: 2
- Sud éduc: 1
- FNEC: 1

Elle se réunit plusieurs fois par an pour évoquer des situations particulières. Elle est compétente dans le traitement de nombreux cas de situations personnelles, par exemple en cas de licenciement, ou pour contester une appréciation professionnelle.

https://www.fonction-publique.gouv.fr/dialogue-social-et-representation/les-instances-consultatives/la-commission-consultative-paritaire-ccp

Le Groupe de travail AESH départemental

Obtenu par la FSU 04, il permet aux représentant·tes du personnel de rencontrer les services pour mettre sur la table les dossiers locaux.
Les élu·es et des AESH y siègent en fonction de leur représentativité aux élections :
FSU : 3 AESH + 3 enseignant·es
UNSA : 1 AESH + 1 enseignant·e
Sud éduc : 1 siège
SGEN : 1 siège
Nos derniers compte-rendus sont à retrouver ici :
https://04.snuipp.fr/article/groupe-de-travail-aesh-digne-dsden-30-novembre-2023
https://04.snuipp.fr/article/audience-aesh

Le Groupe de travail AESH académique

Il réunit au rectorat à Aix les représentant·es de l'administration et du personnel. On y retrouve des AESH et des enseignant·es la FSU, Sud éduc, la CGT, FO et l'Unsa.
Il sert à harmoniser par le haut les pratiques entre les différents départements de l'académie, à utiliser toute la marge réglementaire possible pour améliorer le traitement et les conditions de travail des AESH.

Toutes les infos à retrouver sur :

https://04.snuipp.fr/

Revendications collectives, situations individuelles : dans tous les cas parlez-en à votre syndicat !

1er degré : snu04@snuipp.fr
2nd degré : s2-04@aix.snes.edu
FSU : fsu04@fsu.fr